FEDERATION DES MEUNIERS SUISSES (FMS) DACHVERBAND SCHWEIZERISCHER MÜLLER (DSM) FEDERAZIONE MUGNAI SVIZZERI (FMS)

RAPPORT ANNUEL 2007 / 2008

1^{er} juillet 2007 – 30 juin 2008

12^e exercice

COMPTE RENDU DE GESTION

TABLE DE MATIERES

		<u>Page</u>
I.	Externe	4
A.	Suisse	4
1.	Cultures céréalières	4
2.	Politique économique / Politique agricole	5
	 2.1. Politique agricole 2011 2.1.1 Flexibilisation de la réglementation d'importation pour les céréales panifiables 	5 6
	2.2. OMC	8
	2.3. Accord de libre-échange avec l'Union Européenne	8
	2.3.1. Situation initiale	8
	2.3.2. Contenu, incidences éventuelles et position de la FMS	10
	2.3.3. Prochaines étapes	11
В.	Marché mondial	12
1.	En général	12
2.	En Europe	13
II.	Interne	14
1.	Activités du secrétariat	14
	a) Travaux au sein des commissions	14
	b) Collaboration avec l'ASPBC / SKCV	16
	c) Collaboration avec swiss granum	17 17
	d) ISP e) KSGGV	17
	f) réservesuisse	18
	g) GAM / AIM	18
2.	Effectif des membres	19
3.	Cotisations	19
4.	Assemblée des délégués	19
5.	Comité	20
6.	Organe de révision	20
7.	Secrétariat	20
8.	Commissions internes au 30 juin 2008	21
9.	Représentants de la FMS au sein des commissions fédérales, des organisations privées ou publiques et d'autres organes	21
10.	Affiliation de la FMS à d'autres organisations	24
11.	Liste des membres de la Fédération des Meuniers Suisses au 30 juin 2008	24

I. EXTERNE

A. Suisse

1. Cultures

Pour la première fois depuis l'année 2005, la récolte engrangée en 2008 a permis de mettre un terme à l'évolution régressive de la superficie cultivée en céréales panifiables. Après notamment le recul de la surface de production de céréales panifiables observé entre 2006 et 2007 (82'020 hectares en 2006 contre 79'138 hectares en 2007), la récolte 2008 affiche désormais une augmentation à 81'650 hectares.

Depuis 2003, on constate une augmentation considérable de la surface cultivée dans le secteur des céréales fourragères qui est passée de 69'590 hectares en 2003 à 84'118 hectares en 2006. Cependant, à partir de 2006, ce secteur a également connu une diminution importante au niveau des emblavements (84'118 hectares en 2006 contre 78'619 hectares en 2007). Cette évolution dégressive s'est poursuivie durant l'exercice agricole 2008, mais de manière nettement moins marquée puisque la superficie emblavée en céréales fourragères en 2008 est estimée à 78'190 hectares contre 78'619 hectares en 2007.

Depuis 2003, on avait enregistré une augmentation constante de la superficie globale dédiée aux céréales. Ainsi, la superficie totale toutes céréales confondues atteignait 156'009 hectares en 2003, 161'753 hectares en 2004 pour finalement atteindre un niveau record temporaire en 2005 de 167'689 hectares. A partir de l'année 2005, cette tendance à la hausse s'est inversée et un premier recul a dû être enregistré en 2006 à 166'138 hectares. En 2007, la récolte a connu un nouvelle diminution importante, puisque la surface cultivée en céréales est passée à 157'757 hectares. Pour ce qui est de la récolte 2008, il est à nouveau question d'une augmentation de la superficie cultivée en céréales qui, selon les estimations, s'élèverait à 159'840 hectares.

La récolte de blé 2008 se caractérise par une bonne qualité et une quantité satisfaisante. Sur base des estimations de récolte disponibles, on peut s'attendre à une production indigène de blé de qualité boulangère de l'ordre d'environ 405'000 tonnes. Après la récolte relativement faible de l'année dernière en raison des très mauvaises conditions climatiques et de la forte germination sur pied (environ 25 % de la récolte avaient été touchés), la récolte de blé 2008 s'annonce à la hausse (environ +30 %) par rapport à l'année précédente, et ce non seulement en termes de quantité, mais également de qualité. C'est ce que confirment de premiers tests qui ont donné les résultats suivants : dans l'ensemble, la récolte 2008 se caractérise par de bonnes teneurs en protéines et en gluten humide, des surfaces d'extensogramme supérieures ainsi que des valeurs élevées au temps de chute et au test de l'amylogramme. Les teneurs en protéines se situent dans la moyenne des valeurs enregistrées les deux dernières campagnes. En ce qui concerne les teneurs en gluten

humide, elles sont globalement un peu supérieures à celles enregistrées en 2007, soit en général +1 à +2 unités. En revanche, concernant les indices de gonflement, les valeurs enregistrées l'année dernière n'ont pas pu être atteintes. L'activité enzymatique peut toutefois être qualifiée d'équilibrée. Les taux d'hydratation sont globalement inférieurs à ceux des deux dernières années (-1,3 à -2,4 %), mais de 1 à 3 points supérieurs à ceux de 2005. Les valeurs enregistrées pour la résistance au pétrissage sont assez comparables à celles de l'année précédente. Dans la très grande majorité des cas, les surfaces d'extensogramme se sont avérées supérieures à celles enregistrées durant les trois dernières années, les écarts se situant entre +10 et +20 unités. Les temps de chute étaient clairement supérieurs à ceux de la récolte précédente, soit +40 à +200 secondes. On rappellera que 2007 avait été fortement touchée par la germination sur pied, mais les valeurs de la récolte de cette année correspondent globalement à celles des années 2006 et 2005. Les valeurs au test de l'amylogramme sont nettement plus élevées qu'en 2007 pour toutes les variétés. La capacité de gélatinisation de l'amidon s'en trouve deux voire même trois fois plus élevée.

2. Politique économique / Politique agricole

Tout comme les années précédentes, en termes de politique économique et agricole, l'année sous rapport a été marquée par trois sujets clés. Au niveau de la politique interne, suite aux décisions prises par le Parlement concernant la Politique agricole 2011, il s'agissait d'adopter les modalités d'exécution correspondantes. En termes de politique extérieure, il était d'une part question des négociations de l'OMC dans le cadre du cycle de Doha et d'autre part d'un éventuel accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE dans le domaine agroalimentaire, une thématique avec une grande valeur d'actualité compte tenu de son importance cruciale pour le secteur de la meunerie.

2.1. Politique agricole 2011

Les dernières décisions des chambres fédérales relatives à la Politique agricole 2011 sont tombées durant la session de l'été 2007. Les délibérations parlementaires ont donc connu une issue positive et, au cours de l'année sous rapport, il s'agissait d'adopter des modalités d'exécution adéquates sur base de ces décisions. Compte tenu de la multitude d'ordonnances et de dispositions affectées, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a décidé de procéder en deux étapes. Dès l'été 2007, une procédure de consultation a été ouverte concernant le premier train d'ordonnances. Il s'agissait surtout de la mise en œuvre de prescriptions spécifiques à l'agriculture; l'industrie suisse de transformation n'était que très faiblement concernée par ce train d'ordonnances. En février 2008, l'OFAG a mis en consultation le deuxième train d'ordonnances, qui comportait toute une série d'éléments globalement importants pour l'industrie suisse de la transformation, mais également plus spécialement pour le secteur de la meunerie.

Le premier train d'ordonnances portait sur la modification d'un nombre total de 23 Ordonnances du Conseil fédéral, de quatre Ordonnances du Département fédéral de l'économique publique (DFP) et d'une Ordonnance de l'OFAG. Au terme de la procédure de consultation, lors de sa session du 14 novembre 2007, le Conseil fédéral a adopté les modifications à réaliser au niveau de 25 Ordonnances. Les nouvelles modalités d'exécution du premier train d'ordonnances sont alors entrées en vigueur le 1er janvier 2008. Dans le cadre de la deuxième série d'ordonnances, les modifications proposées lors de la consultation à partir de février 2008 concernaient au total 16 Ordonnances du Conseil fédéral ainsi que 3 Ordonnances du DFP. Ce paquet portait essentiellement sur la mise en œuvre des pièces maîtresses de la Politique agricole 2011 au niveau des ordonnances, l'élément central étant la réallocation aux paiements directs de fonds actuellement affectés au soutien du marché. D'autres éléments clés portent notamment sur l'ajustement des taux des suppléments accordés dans le domaine laitier ainsi que des taux des contributions versées à la surface ou pour les animaux et enfin sur le thème central pour le secteur de la meunerie, à savoir la réduction des droits de douane des céréales panifiables. Nous reviendrons en détail sur cette thématique dans ce qui suit.

Lors de sa réunion du 25 juin 2008, le Conseil fédéral a adopté les modalités d'exécution pour le deuxième train d'ordonnances relatif à la PA 2011. Dans les grandes lignes, le Conseil fédéral a suivi les propositions de l'OFAG. Ainsi, dans le cadre du régime d'importation pour la poudre de lait et en rapport avec la détermination du régime d'importation pour le beurre, le Conseil s'est exprimé en faveur de l'instauration de la mise en adjudication. Concernant la conception concrète des paiements directs, une proposition de compromis a été présentée par l'Union suisse des paysans bénéficiant du soutien de toutes les organisations impliquées, l'objectif étant de trouver une forme d'équilibre entre les différents types de productions. Le Conseil fédéral n'a toutefois pas entériné cette proposition de compromis. Ceci indique clairement que même les grandes organisations importantes qui bénéficient d'un large soutien politique n'ont pas réussi à imposer leurs exigences. Les modalités d'exécution approuvées entreront pour l'essentiel en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Quelques modalités deviendront applicables plus tard dans le courant de l'année 2009.

2.1.1. Flexibilisation de la réglementation d'importation pour les céréales panifiables

Dès la phase préparatoire à la consultation sur le deuxième train d'ordonnances, l'OFAG a prié l'interprofession swiss granum, en automne 2007, de développer un compromis interne à la profession et de le soumettre à l'OFAG pour le 31 janvier 2008 au plus tard. A cet effet, swiss granum a instauré un groupe de travail spécifique qui, à l'issue de plusieurs réunions, est parvenu à élaborer une solution professionnelle. Après présentation de cette proposition interne à la profession à l'OFAG, ce dernier a publié une proposition dans le cadre du dossier de consultation sur le deuxième train d'ordonnances relatif à la Politique agricole 2011 qui, concernant des aspects clés, s'écarte de la solution professionnelle. La proposition

de swiss granum prévoyait de partir d'un prix de référence qui serait initialement fixé à CHF 60.--/100 kg et ensuite recalculé une fois par an sur base des recensements statistiques de la DGD. En revanche, l'OFAG a proposé un prix de référence fixe de CHF 60.--/100 kg. Par ailleurs, l'OFAG partait d'une fourchette de prix de ±CHF 3.--/100 kg (contre ±CHF 5.--/100 kg dans la proposition de swiss granum). Une autre différence par rapport à la proposition de swiss granum concernait la charge douanière. En s'écartant une nouvelle fois de la proposition de swiss granum prévoyant de corriger le droit de douane sur la valeur supérieure (CHF 65.--/100 kg) respectivement la valeur inférieure (CHF 55.--/100 kg) de la fourchette, l'OFAG proposait une correction à hauteur de 80% en fonction de la différence constatée entre le prix de marché et le prix de référence.

En ce qui concerne la réglementation d'importation pour les céréales transformées destinées à l'alimentation humaine, dans le cadre du dossier de consultation l'OFAG a également proposé de lier les droits de douane pour la farine à ceux grevant les matières premières. En revanche, dans sa proposition, swiss granum s'est exprimée en faveur du maintien du système de droits de douane fixes et s'est déclarée disposée à réduire les droits de douane pour les céréales transformées destinées à l'alimentation humaine de CHF 10.--/100 kg supplémentaires à partir du 1^{er} juillet 2009, ce qui les ramènerait nouvellement à CHF 55.--/100 kg.

Dans le cadre de la procédure de consultation, la FMS s'est ralliée à la solution professionnelle de swiss granum. C'est tout particulièrement à propos de la réglementation d'importation pour les céréales transformées destinées à l'alimentation humaine que la FMS s'est opposée avec véhémence à la proposition de l'OFAG favorable à un couplage avec les prélèvements douaniers des matières premières. Dans une position déterminée, la FMS a notamment souligné que le couplage proposé était contestable, étant donné que les systèmes de protection douanière pour les céréales panifiables et pour la farine étaient deux systèmes complètement différents. Dans le cadre de la réglementation pour l'importation de céréales panifiables, il existe en effet un double mécanisme de protection se composant d'une part de la protection douanière avec des prélèvements douaniers et d'autre part de la réglementation des contingents. Ce système supplémentaire de correction des contingents est totalement inexistant dans le cadre du régime d'importation pour la farine.

Lors de l'adoption du deuxième train d'ordonnances en juin 2008, le Conseil fédéral a donc — comme dans pratiquement tous les domaines — suivi la proposition de l'OFAG également pour ce qui a trait à la réglementation d'importation pour les céréales panifiables et pour la farine. Le seul écart commis concerne la fixation de la fourchette d'application à CHF 5.—/100 kg, au lieu de CHF 3.—/100 kg comme initialement prévu. Le Conseil fédéral s'est également écarté de la proposition de l'OFAG en établissant à 60 %, au lieu de 80 % comme prévu initialement, la compensation pour la différence entre le prix du blé importé et le prix de référence. En ce qui concerne les céréales transformées destinées à l'alimentation humaine, le Conseil fédéral a décidé — contrairement aux revendications de l'ensemble de la branche et surtout aussi de la FMS - d'abandonner le système de droits de douane fixes et a

donc suivi de façon conséquente la voie déjà engagée pour les céréales fourragères vers une flexibilisation et un couplage. Dans le cadre du couplage des droits de douane pour la farine aux taxes douanières des matières premières, il a été décidé de la possibilité d'octroyer un supplément d'un montant maximal de CHF 20.--/100 kg aux céréales transformées. Sur base du libellé des dispositions de l'Ordonnance, il faut s'attendre à une réduction par étapes de ce supplément à la transformation au cours des prochaines années. La FMS mettra tout en œuvre pour que ce supplément à la transformation de CHF 20.--/100 kg soit maintenu, du moins jusqu'à ce qu'on dispose d'éclaircissements concernant la future orientation de la politique agroalimentaire en Suisse dans la perspective d'un éventuel accord de libre-échange avec l'UE et d'un aboutissement éventuel du cycle de négociations de l'OMC de Doha.

2.2. OMC

En été 2007, le Président du Comité des négociations agricoles, Monsieur Crawford Falkoner, a présenté un projet révisé de modalités. Ce projet a servi de base pour la reprise des négociations au cours de l'automne 2007. Se voulant le reflet de l'état actuel des négociations, les modalités traitent le soutien interne et les subventions à l'exportation de manière relativement complète, contrairement au pilier relatif à l'accès au marché qui reste plus lacunaire et qui, une fois de plus, a posé le plus de problèmes à la délégation suisse. La fourchette proposée pour les taux de réduction des droits de douane de la bande du haut se situe entre 66 et 73 %. Le texte ne mentionne pas explicitement le mot « capping » qui apparaît néanmoins sous une forme déguisée, en ce sens que seuls 5 % des lignes tarifaires pourront rester au-dessus de 100 % ad valorem à la fin de la période de mise en œuvre. Par ailleurs, maximum 6 % des lignes tarifaires peuvent être déclarées comme produits sensibles. Cependant, les membres de l'OMC ayant plus de 30 % de lignes tarifaires dans la bande du haut (ce qui est le cas de la Suisse) ont la possibilité d'obtenir 2 % de produits sensibles supplémentaires en échange d'une augmentation additionnelle des contingents tarifaires.

En été 2008 s'est alors tenue une conférence ministérielle informelle de l'OMC à Genève. Même si d'importants progrès ont été réalisés, ces négociations n'ont pas permis de sortir de l'impasse le cycle de Doha. Après les premiers jours de négociations, la fin des négociations principales semblait être en vue. Vers la fin de la conférence ministérielle, la question du mécanisme de sauvegarde spéciale pour les pays en voie de développement - qui permet, dans des situations d'accroissement important des importations, une protection des marchés par le biais d'une augmentation des droits de douane - est devenue le principal sujet de discussion qui a finalement empêché les délégués de se mettre d'accord. Dans l'ensemble, on peut s'attendre à ce que les acteurs essaient de sauvegarder à l'avenir la convergence de vues qui a émergé sur les paramètres centraux des modalités et que l'on pourra se baser sur ces derniers lors de futures négociations. Au moment de l'échec de la conférence ministérielle, il n'était pas clair quand et sous quelle

forme les négociations continueraient. En plus, un engagement politique effectif de la part des Etats membres est difficilement imaginable avant quelques mois.

2.3. Accord de libre-échange avec l'Union Européenne

2.3.1. Situation initiale

Après avoir pris connaissance le 4 juillet 2007 du rapport intermédiaire sur l'exploration et sur l'analyse des conséquences économiques d'un accord de libre-échange dans le domaine agroalimentaire (ALEA), le Conseil fédéral a chargé les départements compétents de clore l'exploration et d'élaborer un concept portant sur l'ampleur, l'aménagement et le financement des mesures d'accompagnement à prendre en faveur des secteurs concernés. En même temps, des pourparlers exploratoires ont eu lieu avec l'UE concernant un éventuel accord sur la santé publique (ASP). Si le Conseil fédéral envisage la conclusion parallèle d'un ASP, c'est pour prendre en considération le fait qu'un ASP et un ALEA seraient étroitement liés par le domaine de la sécurité des denrées alimentaires. Une fois les explorations et les clarifications internes supplémentaires finalisées, un rapport final a été soumis au Conseil fédéral en mars 2008 qui récapitule les résultats de l'exploration et de l'analyse. Lors de sa réunion du 14 mars 2008, le Conseil fédéral a donc décidé d'engager des pourparlers avec l'Union Européenne pour négocier un accord de libre-échange dans le domaine agroalimentaire et un accord dans le domaine de la santé publique. Ces négociations pourraient débuter dans le courant de l'automne 2008, même si elles ont pris un léger retard qui, d'après diverses informations, serait entre autres imputable à l'apparition au sein de l'UE d'une volonté, dans certaines conditions, de ne pas simplement négocier un accord statique, mais un accord dit « dynamique ». Ceci impliquerait pour la Suisse de ne pas seulement reprendre l'actuel acquis communautaire, mais également le futur droit communautaire en vigueur. La réalisation d'une telle solution impliquerait sans aucun doute pour la Suisse des problèmes en rapport avec les principes généraux de la politique économique suisse. Par ailleurs il n'est pas à exclure que, du moins certains pays membres de l'UE, envisagent également l'établissement de liens avec d'autres dossiers (p.ex. domaine fiscal).

Le Conseil fédéral a par ailleurs clairement déclaré que, parallèlement aux négociations avec l'UE, il conviendrait d'ores et déjà d'élaborer d'éventuelles mesures d'accompagnement et de mettre en réserve à temps les moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces mêmes mesures. Dans ce contexte, le DFE compétent a mis sur pied un groupe de travail « Mesures d'accompagnement » qui a reçu le mandat de proposer d'éventuelles mesures d'accompagnement. En collaboration étroite avec les Associations partenaires concernées du premier échelon de transformation, la FMS a soumis des propositions à l'Office fédéral de l'agriculture concernant d'éventuelles mesures d'accompagnement. Outre les mesures d'accompagnement concernant les indemnités pour les investissements, la compensation pour la dévalorisation des stocks, les aides à l'amortissement, la promotion des ventes à

l'étranger et l'encouragement à l'innovation, la FMS a soumis une autre proposition concernant le maintien d'une culture et d'une transformation de céréales indigènes.

Il était notamment intéressant de noter que, dans le rapport définitif de mars 2008, aucune mesure d'accompagnement à l'attention de l'industrie de transformation n'était explicitement prévue. Bien que l'on ait examiné l'opportunité d'aides transitoires temporelles ciblées pour le premier échelon de transformation, on a en même temps attiré l'attention sur le fait que la Constitution fédérale n'offrait que des possibilités très restreintes pour ce type de soutien. Cependant, entre temps, les représentants de l'industrie de transformation ont également été invités à participer aux travaux du groupe de travail « Mesures d'accompagnement » et lors de diverses discussions - notamment aussi avec des délégués de l'agriculture - on constate un certain revirement, en ce sens qu'une évidence s'est imposée : l'agriculture n'est pas seule tributaire de mesures d'accompagnement, mais également l'industrie de transformation, en particulier le premier échelon. L'avenir nous dira dans quelle mesure ce revirement d'attitude s'est également opéré auprès des instances fédérales compétentes et des parlementaires fédéraux. La FMS se doit toutefois de mettre l'accent sur le fait que tout comme dans d'autres domaines - les producteurs suisses de céréales dépendent d'acheteurs directs pour leurs produits agricoles et, par analogie, d'une économie meunière opérationnelle. Il est dès lors indispensable de préserver une structure indigène saine des moulins et, dans le cadre des mesures d'accompagnement, il convient donc de veiller à ce que les transformateurs en Suisse disposent des conditions nécessaires pour pouvoir lutter à armes égales avec la concurrence européenne.

2.3.2. Contenu, incidences éventuelles et position de la FMS

Comme précédemment mentionné, le mandat de négociation du Conseil fédéral englobe d'une part l'ouverture réciproque des marchés dans le secteur agroalimentaire et d'autre part aussi une collaboration plus étroite avec l'UE dans les domaines de la santé publique, de la sécurité alimentaire et de la sécurité générale des produits. Pour le mandat de négociation concernant un éventuel accord de libre-échange dans le domaine agroalimentaire, le Conseil fédéral a sciemment opté pour ladite « large assise », c'est-à-dire qu'il s'agit d'englober tous les échelons de la chaîne de production agroalimentaire et d'éliminer toutes les entraves tant tarifaires que non tarifaires au commerce. Dans le cadre des pourparlers exploratoires, on s'était fixé comme objectif d'éliminer tous les droits de douane sur les produits agricoles et de supprimer les contingents bilatéraux existants. Des délais transitoires différents seraient prévus selon les types de produits. La suppression totale de toutes les subventions à l'exportation est également prévue et le mécanisme de compensation des prix pour les produits agricoles transformés dans le cadre du Protocole 2 deviendrait également caduc.

Les entretiens exploratoires ont également porté sur l'engagement d'une non-reprise de la Politique Agricole Commune de l'UE. Dans le domaine non-tarifaire, l'objectif définit concerne la libre circulation des marchandises et, en rapport avec ceci, la suppression des contrôles douaniers encore existants.

Pour l'heure, il est difficile de faire un inventaire détaillé des incidences possibles d'un tel accord de libre-échange. Dans son rapport final, le DFE table sur une forte baisse du revenu sectoriel surtout dans le domaine de l'agriculture de l'ordre de plusieurs milliards. Il va sans dire que non seulement l'agriculture, mais également les entreprises de transformation seraient très fortement affectées par l'introduction d'un accord de libre-échange, qui par ailleurs engendrerait une forte augmentation de la pression sur les prix. Dans son rapport, le Conseil justifie cette baisse des revenus dans l'agriculture ainsi que la pression croissante affectant également les entreprises de transformation, par une augmentation constante du PIB de 0,5 % au moins, soit environ 2 milliards de francs par an. Cette hausse du PIB est avant tout imputable à un prix meilleur marché pour les consommateurs grâce à une concurrence renforcée ainsi qu'au potentiel supplémentaire d'exportation pour les produits agroalimentaires suisses. Selon le rapport du Conseil, l'accord de libre-échange offre des opportunités et des perspectives d'avenir pour toute la chaîne alimentaire en Suisse. L'industrie de transformation pourra croître et continuer à garantir la transformation durable de produits de base suisses. La baisse des coûts et l'augmentation de la productivité devrait permettre une meilleure capacité de concurrence à tous les niveaux et les produits helvétiques devraient pouvoir être commercialisés sous le label « Suisse » sur les marchés nouvellement conquis de l'Union Européenne. Il s'agit toutefois d'une appréciation nonéquilibrée, qui pourrait s'avérer juste pour quelques produits spécifiques à haute valeur ajoutée et comportant un degré élevé de transformation (comme le fromage ou le chocolat). En revanche, pour de nombreux produits du premier échelon de transformation, cette possibilité d'exportation et de mise sur le marché sous le label « Suissitude » pourrait toutefois s'avérer peu convaincante voire être pratiquement irréalisable. Ainsi, les farines produites par les moulins suisses sont des denrées facilement substituables à caractère de « commodité », dont le positionnement en tant que produit de niche n'est possible que dans une mesure très limitée voire pas du tout.

Le Comité de la FMS est parfaitement conscient de l'importance centrale d'un éventuel accord de libre-échange pour l'avenir de l'économie meunière suisse et a abordé cette thématique lors de plusieurs réunions. Le Comité est d'avis qu'il est actuellement impossible d'apporter un jugement d'appréciation sur un accord de libre-échange avec l'UE. Tant qu'on ignore les résultats des négociations, le libellé plus détaillé des mesures d'accompagnement et les délais transitoires, il est impossible de prendre définitivement position. Le Comité a cependant clairement attiré l'attention sur le fait que, dans l'éventualité d'un accord de libre-échange, l'industrie transformatrice suisse devra absolument disposer des mêmes conditions que ses concurrents européens, c'est-à-dire que des conditions locales équivalentes à celles de l'espace européen doivent être garanties via des mesures d'accompagnement correspondantes. S'y ajoute, comme nous l'avons déjà expliqué, que la

farine est un produit à caractère de « commodité » et que les possibilités d'exportation auxquelles la Confédération fait référence ne s'y appliquent dès lors que de façon limitée voire pas du tout.

2.3.3. Prochaines étapes

Dans son calendrier, le DFE prévoit une période allant jusque fin 2009 pour la phase de négociation qui débute maintenant. Les années 2010 et 2011 seront alors consacrées à la négociation politique et la mise en œuvre éventuelle ; une entrée en vigueur interviendrait au plus tôt en 2012. On prévoit une période transitoire d'une durée de 3 à 5 ans. Suivant ce calendrier, le libre-échange effectif serait plausible à partir de 2015 voire 2017. L'évolution des négociations ainsi que tout particulièrement la négociation politique et une mise en œuvre éventuelle montreront dans quelle mesure il sera possible d'effectivement respecter ce calendrier.

B. MARCHÉ MONDIAL

1. En général

Dans son estimation du mois de juin, le ministère américain de l'agriculture (USDA) s'attendait encore à une récolte mondiale de blé pour 2008/2009 de 663 millions de tonnes. L'International Grain Council (IGC) a, dans son rapport de septembre, une nouvelle fois revu à la hausse les estimations de récolte et parle désormais d'une production mondiale d'un total de 676 millions de tonnes. Ceci correspondrait à une augmentation significative de la production de blé de 11 % voire 74 millions de tonnes par rapport à la même période de l'année précédente. Cette production considérablement accrue est largement imputable à de meilleures récoltes dans l'UE, en Russie, en Ukraine et en Chine. En revanche, une baisse de la récolte est prévue en Australie, en Afghanistan, en Argentine et en Syrie. Dans l'ensemble, on peut cependant s'attendre à une récolte très positive pour la campagne 2008/2009 qui devrait considérablement dépasser les quantités engrangées les années antérieures.

Au niveau de la consommation globale de blé, on peut également tabler sur une nette augmentation par rapport à la campagne précédente. Tant l'*International Grain Council* que le ministère américain de l'agriculture s'attend à une consommation mondiale de blé de l'ordre de 646 millions de tonnes. La tendance à la hausse observée ces dernières années côté consommation de blé se poursuit donc aussi cette année avec une augmentation particulièrement marquée de l'ordre de 24 millions de tonnes. Les raisons pour cette augmentation de la consommation de blé à échelle mondiale résident dans une utilisation accrue de blé en tant que denrée alimentaire et aliment pour animaux en Chine ainsi que dans une plus grande utilisation à des fins de nutrition animale aux Etats-Unis.

Etant données les prévisions de récolte très positives pour la campagne 2008/2009, l'International Grain Council parle actuellement d'un stock mondial de 153 millions de tonnes, soit 20 millions de tonnes de plus que les stocks de la campagne précédente. Selon les estimations des experts, cette bonne récolte se répercutera également sur les stocks des cinq principaux exportateurs (Etats-Unis, Union européenne, Argentine, Australie et Canada), puisqu'à raison de 41 millions de tonnes leurs stocks de blé dépasseront de 12 millions de tonnes le niveau de l'année dernière. Alors que les récoltes des campagnes 2005/2006, 2006/2007 et 2007/2008 n'avaient pas permis de couvrir les besoins mondiaux en blé, rendant nécessaire le recours aux réserves pour répondre à une partie de la demande mondiale, on peut désormais s'attendre à un excédent de blé pour la campagne 2008/2009 de l'ordre de 30 millions de tonnes.

2. En Europe

Selon les estimations de la Commission européenne, la récolte de céréales 2008 en Europe devrait s'élever à un total de 295 millions de tonnes, soit une augmentation de 36,8 millions de tonnes voire 14,3 % par rapport à l'année précédente. On s'attend en outre à ce que, sur la quantité totale de 295 millions de tonnes de céréales récoltée pour l'UE-27, il y aura 140 millions de tonnes de blé. La production de blé affiche donc également un accroissement de 17,2 % par rapport à l'année précédente. La consommation de blé pour l'ensemble de l'Europe est estimée à 129 millions de tonnes, soit +8,4 % par rapport à la campagne précédente. L'UE devrait importer environ 5 millions de tonnes, tandis que les exportations atteindraient 15 millions de tonnes, soit une augmentation de 60 %. Pour l'UE, ceci signifierait que le stock final de blé s'élèverait à 12,5 millions de tonnes, ce qui correspond à une hausse de 8,7 % par rapport aux chiffres recensés l'année précédente.

L'augmentation de la quantité récoltée en Europe est avant tout imputable à deux facteurs. D'une part, on a constaté une extension de la surface globale d'emblavement à un total d'environ 60 millions d'hectares ce qui, par rapport à la campagne précédente, correspond à une augmentation de près de 5,8 %. Cette extension de la surface cultivée était tant la conséquence d'un abandon temporaire de la mise en jachère en 2007/2008 que des prix élevés pratiqués la campagne dernière. A cela s'ajoute le meilleur rendement céréalier qui a également joué en faveur de ce développement positif de récolte en termes de quantité. Ainsi, selon les informations disponibles à ce jour, les rendements au niveau du blé ont pu être accrus en moyenne de 11 % par rapport à l'année précédente. Depuis le début de l'année, les droits de douane à l'importation de céréales vers l'UE sont suspendus. La Commission décidera du moment opportun pour la réintroduction éventuelle des droits de douane à l'importation en se basant pour ce faire sur l'évolution future du prix des céréales sur le marché intérieur.

Cette tendance à la hausse de la production par rapport à la campagne précédente est également clairement perceptible en Allemagne, où on s'attend à une augmentation de la récolte de céréales de 6 millions de tonnes voire 15 %. Les quantités récoltées en baisse dans les Länder du nord-est suite aux dommages causés par la dessiccation devraient pouvoir être compensées par de meilleurs pronostics pour la région du sud-ouest de l'Allemagne, la production globale de céréales étant estimée à 46,6 millions de tonnes.

II. INTERNE

1. Activités du Secrétariat

a) Travaux au sein des Commissions

Relations avec les acheteurs :

Au cours de l'année sous rapport, la Commission « Relations avec les acheteurs » s'est réunie deux fois avec les représentants de l'ASPBC dans le cadre de la Commission paritaire des meuniers-boulangers. Cet échange régulier entre les représentants de la FMS et de l'ASPBC est très précieux et permet d'entretenir le partenariat de longue date qui les unit. Après de nombreuses années à la tête de la Commission paritaire des meuniers-boulangers, Monsieur Guido Taillens, a résigné de ses fonctions en automne dernier. Sa succession sera assurée par Monsieur Jean-Louis Ackermann qui reprend la Présidence de la Commission paritaire des meuniers-boulangers.

Outre les questions relatives à l'évolution actuelle du secteur des céréales panifiables et de la farine, la Commission s'est également penchée sur le dossier relatif à la flexibilisation de la réglementation d'importation pour les céréales panifiables et les céréales transformées destinées à l'alimentation humaine dans le cadre du deuxième train d'ordonnances sur la PA 2011. Par ailleurs, il a été informé que les mesures nécessaires à la fusion des labels « ...naturellement de l'artisan » et « NaturaBeck » avaient été prises. L'objectif est que l'artisan boulanger-pâtissier puisse se servir du label « ...naturellement de l'artisan » comme « signe d'identification » attestant d'une culture de céréales écologiquement judicieuse en Suisse et qu'il serve au développement d'une production judicieuse sur place, y compris les services de vente et la proximité avec le client. L'utilisation de ce label devrait permettre aux boulangeries artisanales de se positionner de façon correspondante sur le marché.

Il faut s'attendre à un recul supplémentaire du nombre d'entreprises actives dans le secteur de la boulangerie artisanale. En contrepartie, on prévoit une augmentation du nombre de succursales pour compenser, du moins en partie, la perte de parts de marché. L'avenir du secteur de la boulangerie semble positif. La majorité des entreprises présente une bonne structure et les chiffres indiquent un chiffre d'affaires moyen par entreprise d'environ CHF 1 millions et une consommation de farine de 50 tonnes. Ces chiffres ont connu une évolution positive au cours des dernières années.

Par ailleurs, il a été souligné que la Haute école de Zurich de sciences appliquées (ZHAW) à Wädenswil a lancé – en collaboration avec l'Ecole Richemont – un projet « Maladie du pain filant ». Il s'agira entre autres de développer un test rapide pour le diagnostic de cette maladie du pain. Tant la FMS que l'ASPBP participent au projet précité.

Les deux partenaires ont à nouveau attiré l'attention sur le bon fonctionnement de l'accord meuniers-boulangers qui, depuis quelques années déjà, constitue une base solide pour un échange régulier d'informations et d'expériences entre les représentants de la meunerie et des boulangeries. L'accord se base sur un esprit de solidarité et permet de coordonner les efforts entrepris par les deux secteurs. En outre, il contribue considérablement au maintien d'une étroite future coopération.

Cette année, le Congrès de l'ASPBC a eu lieu le 16 juin 2008 à Berne. Comme le veut la tradition, la FMS était représentée par une délégation à cette occasion. Au nom des meuniers suisses, le Président de la FMS s'est adressé aux représentants de l'ASPBC et il a souligné à cette occasion l'importance d'une collaboration active entre partenaires.

Approvisionnement:

La Commission « Approvisionnement » représente les intérêts de l'économie meunière suisse lors des réunions de la Commission « Marché/Qualité des céréales » de swiss granum. Comme à l'accoutumée, au cours de l'année sous rapport, préalablement aux différentes réunions, la Commission a rencontré swiss granum afin de se mettre d'accord en interne sur les positions et ainsi parler d'une seule voix. Outre les questions d'actualité dans les domaines sécurité des denrées alimentaires et assurance-qualité, la Commission « Marché/Qualité des céréales » s'est une fois de plus penchée sur la question de la fixation des prix indicatifs. Lors de la réunion du 20 mai 2008, on a d'abord procédé à une analyse du marché. Sans connaître précisément la décision toujours en suspens du Conseil fédéral par rapport au système de réglementation à la frontière pour les céréales panifiables et la farine, la Commission a renoncé à une fixation du prix indicatif. Dans le cadre de la réunion suivante dédiée à la fixation des prix indicatifs le 7 juillet 2008, on est parvenu, après d'intenses négociations, à fixer dans le cadre d'un compromis les prix indicatifs pour la Classe Top à CHF 61.50 et pour la Classe I à CHF 60.--. Ces prix ont uniquement valeur de « prix indicatifs à la récolte » et ne sont valables que pour les mois d'août et septembre 2008. Début octobre 2008, une autre réunion aura lieu au cours de laquelle il faudra fixer les prix indicatifs pour les prochains mois.

Relations avec les autorités / Relations internationales :

Au cours de l'année écoulée, la Commission n'a pas manqué de questions importantes à traiter en rapport avec les futures conditions cadres politiques pour l'économie meunière suisse. Les discussions liées à l'introduction éventuelle d'un accord de libre-échange entre la Suisse et l'UE dans le domaine agroalimentaire ainsi que la poursuite des négociations du cycle de Doha et leur éventuelle conclusion comptaient parmi les activités prioritaires de la Commission « Relations avec les autorités / Relations internationales ». Par ailleurs, la Commission a défendu les intérêts de la minoterie

suisse dans le cadre de la consultation sur les modalités d'exécution du deuxième train d'ordonnances relatif à la Politique agricole 2011. La proposition de l'Office fédéral de l'agriculture en faveur d'une flexibilisation de la réglementation d'importation pour les céréales panifiables et d'un couplage de la protection douanière grevant les céréales transformées destinées à l'alimentation humaine au prélèvement douanier pour les matières premières a préoccupé la Commission « Relations avec les autorités / Relations internationales » pendant presque toute l'année sous rapport.

Dans ce contexte, la Commission « Relations avec les autorités / Relations internationales » a travaillé en étroite collaboration avec la Fédération des Industries Alimentaires Suisses (fial), son groupe parlementaire et d'autres organisations, dont l'Union suisse des arts et métiers. L'objectif poursuivi avec cette coopération consiste à soutenir largement et efficacement les préoccupations de l'économie meunière suisse pour qu'elles aient plus de poids dans le processus de prise de décision politique.

Calcul et statistiques :

Au cours de l'année sous rapport, la Commission « Calcul et statistiques » a surveillé de près l'évolution de la récolte de céréales panifiables et des prix des céréales ; sur base de ces paramètres, elle a procédé aux calculs présentés. Tout comme pour les années précédentes, la Commission a procédé à un calcul rétrospectif en vue de vérifier, pour la campagne écoulée, les prix des matières premières initialement pronostiqués. Ces calculs effectués en janvier 2008 ont révélé que, pour l'exercice céréalier 2007/2008, aucune correction des prévisions n'était nécessaire. Compte tenu de la volatilité accrue des marchés des matières premières, la Commission « Calcul et statistiques » a, elle aussi, dû évaluer beaucoup plus régulièrement l'évolution au niveau du secteur des céréales panifiables. Une fois de plus, avec ses travaux, la Commission « Calcul et statistiques » a fourni des informations importantes aux membres et a donc largement contribué à une activité fructueuse de la Fédération.

Formation:

La formation des apprentis au cours de l'année sous rapport s'est une fois de plus déroulée sans heurts. L'excellente collaboration entre tous les partenaires impliqués a permis de maintenir le niveau élevé des dernières années. Les travaux dans le cadre de l'adaptation de la formation des apprentis aux nouvelles dispositions légales ont bien progressé au cours de l'année sous rapport et le calendrier est respecté. La réunion annuelle de la Commission suisse pour la formation professionnelle des meuniers a eu lieu le 16 novembre 2007.

b) Collaboration avec l'ASPBC / SKCV

L'ASPBC est un partenaire important de la meunerie suisse. A l'instar des autres années, la collaboration entre la FMS et l'ASPBC au cours de l'année sous rapport peut toujours être qualifiée de très bonne et se caractérisait par des relations partenariales et constructives. Les rencontres régulières dans le cadre de l'accord meuniers-boulangers permettent à chaque fois d'aborder les préoccupations communes et de déterminer des démarches coordonnées. Il s'agit d'une base importante pour un partenariat orienté vers le futur entre boulangers et meuniers.

c) Collaboration avec swiss granum

Après que Monsieur G. Emmenegger, Directeur de la FMS, ait pendant plusieurs années occupé le poste de Président de swiss granum, l'arrivée de Monsieur John Dupraz a de nouveau amené un représentant des rangs des producteurs de céréales à la tête du Praesidium. Outre G. Emmenegger, qui assure la vice-présidence de swiss granum, la FMS est représentée dans le Comité de swiss granum par son Président, Monsieur A. Brunner, ainsi que par le représentant de Coop (Swissmill), Monsieur J. Achermann.

Bien que les membres de swiss granum aient parfois à défendre des positions diamétralement opposées, il a une fois de plus été possible au cours de l'année sous rapport d'établir une position commune à toute la branche en ce qui concerne les affaires importantes. Ainsi, dans le cadre de la consultation sur les modalités d'exécution du deuxième train d'ordonnances relatif à la Politique agricole 2011 il s'est avéré possible d'élaborer une solution bénéficiant du soutien de l'ensemble du secteur concernant la flexibilisation de la réglementation d'importation. Même si, sur ce dossier précis, cette approche commune n'a pas connu le succès escompté, il est très important que les partenaires de la branche s'unissent pour présenter d'une seule voix leurs requêtes politiques. Enfin, dans la perspective des prochaines étapes de libéralisation et de l'introduction éventuelle d'un accord de libre-échange voire d'une conclusion possible du cycle de négociations de Doha, il sera impératif d'analyser les problèmes d'un point de vue commun, en impliquant l'ensemble de la filière.

d) ISP

Au cours de l'année sous rapport, l'Information Suisse sur le Pain s'est investie une fois de plus, dans le cadre de différentes campagnes, pour une politique d'information à grande échelle sur le domaine du pain. Elle a entre autres profité du championnat d'Europe de football « Euro 2008 » pour attirer l'attention sur l'importance du pain comme source d'énergie sous le slogan « Sans pain rien ne va ». Il a été souligné que

tant pour les joueurs que pour les supporters ainsi que dans le cadre de différents événements connexes, le pain joue un rôle très important. Par ailleurs, à l'occasion du $20^{\rm e}$ anniversaire de la Fédération suisse des producteurs de céréales, l'Information Suisse sur le Pain était présente avec son stand d'information sur la Place fédérale. Le thème principal de cet événement était axé sur le nombre élevé de variétés de pains en Suisse.

e) KSGGV

Au cours de l'exercice sous rapport, la Commission pour la Sécurité et la Santé aux niveaux du Commerce et de la Transformation des Céréales (KSGGV) s'est penchée sur diverses questions relatives à la sécurité au travail dans les entreprises et au niveau des postes de travail individuels. On a entre autres abordé la question de la sécurité au travail des personnes en formation pour le métier de meunier/-ière. Avec la nouvelle Ordonnance sur la formation professionnelle, qui devrait entrer en vigueur en 2013, les personnes en formation devront suivre des cours interentreprises en plus de la formation à l'école et dans l'entreprise. Dans ce contexte, il est également prévu de proposer aux personnes en formation un cours sur la sécurité au travail.

La Commission s'est par ailleurs penchée sur la révision du manuel de la sécurité. Cette révision est terminée et les entreprises peuvent consulter le nouveau manuel sur le site internet de la KSGGV. En outre, d'autres audits ont eu lieu dans les entreprises. Les résultats de ces audits permettent d'identifier des domaines à problème et de les aborder plus en détail lors de formations ciblées. Dans le cadre de l'Assemblée générale 2008, outre les affaires ordinaires, les orateurs ont abordé plus précisément deux sujets, à savoir la déclaration de conformité et la responsabilité propre des employeurs qui tous deux revêtent une importance capitale pour les représentant(e)s des entreprises.

f) réservesuisse

L'administration de réservesuisse s'est vue confrontée à la problématique suivante : en raison de la flambée des prix à l'importation, du système de protection douanière et dans la perspective d'un éventuel accord de libre-échange, le financement des stocks obligatoires de céréales n'est plus durablement garanti. Il fallait donc trouver des solutions de financement alternatives. A cet effet, un groupe de travail a été instauré au sein de réservesuisse ayant pour tâche de trouver des solutions à la problématique du financement des stocks obligatoires. Ce groupe de travail s'est penché sur la question lors de plusieurs réunions et a analysé différentes alternatives. Les propositions dégagées ont également été soumises aux représentants de l'Office fédéral de l'agriculture et de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays. Du

côté de la Confédération, on est plutôt d'avis qu'il n'y a actuellement pas besoin d'agir. La situation devrait se calmer au fur et à mesure que les prix diminueront. Pour la période 2008 - 2011 on maintient donc la réglementation en cours. Pour ce qui est de la prochaine période, on prévoit d'aborder à nouveau cette problématique dans le courant de l'année 2010 ; il faudra alors trouver des solutions pertinentes pour l'avenir.

g) GAM/AIM

La Fédération a une fois de plus entretenu de bons rapports de collaboration avec le Groupement des Associations Meunières de l'UE (GAM). Le Congrès biannuel de l'Association européenne des meuniers s'est déroulé du 12 au 14 juin 2008 à Helsinki.

2. Effectif des Membres

Au cours de la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, un membre individuel et deux autres membres ont quitté la fédération.

Par rapport à la quantité de céréales transformées en Suisse au cours de l'exercice céréalier 2007/2008 (4'827'980 dt), les moulins affiliés à la FMS représentent une part de marché de 96,26 % (année précédente 95,96 %) avec une quantité totale de céréales moulues de l'ordre de 4'647'192 dt.

Effectif au 1er juillet 2007 8 associations régionales et d'autre nature comptant au total

61 entreprises de meunerie et 4 membres individuels

Effectif au 30 juin 2008 8 associations régionales et d'autre nature comptant au total

58[AP1] entreprises de meunerie et 3 membres individuels

3. Cotisations

La cotisation minimale s'élève toujours à Fr. 330.-- et le montant maximal par entreprise est de Fr. 33'000.-- par an. La cotisation se base toujours sur un montant proportionnel au volume de céréales moulues.

4. Assemblée des délégués

L'Assemblée ordinaire des délégués du 18 octobre 2007 s'est déroulée dans le Centre d'études à Gerzensee avec la participation de représentants des huit associations membres. Au total, 46 personnes y ont participé représentant 37 moulins. On notait également la présence de divers invités.

Cette année, la Journée des meuniers était dédiée au sujet « Verhältnis zur EU, die WTO, Diskussion um Zollunion und Freihandelsabkommen – die Aussenwirtschaftspolitik im Fluss[AP2] ». Les participants ont pu suivre les explications de Monsieur Dr. h. c. Beat Kappeler, Sociologue.

5. Comité

(élu jusqu'à l'AD 2008)

Président:

Arnold Brunner, Villmergen

Vice-président :

Marc Müller, Goldach / Granges-Marnand (Groupe Minoteries)

Membres:

Josef Achermann, Zurich (Swissmill)

Jürg Beck, Utzenstorf (MGB) Werner Bosshardt, Hittnau (MV)

Diego Della Cà, Weinfelden (Meyerhans Hotz AG)

Thomas Häusermann, Seengen (VMH)
André Chevalier, Cossonay-Ville (URM)
Pascal Favre, Cossonay-Gare (SMSR)
Willi M. Grüninger, Flums (MGRG)
Martin Wächter, Schöftland (VHN)

Suppléants:

Bernhard Augsburger, Naters (SMSR)

Hermann Dür, Burgdorf (MGB)

Raimund Eigenmann, Zurich (Swissmill)

Heinz Knecht, Leibstadt (VMH) Marc Lüthi, Schöftland (VHN) Daniel Stern, Romont (URM) David Stricker, Grabs (MGRG)

Au cours de l'exercice 2007/2008 (1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008), une Assemblée des délégués, quatre séances ordinaires et une séance extraordinaire du Comité ont eu lieu, ainsi que diverses séances de commissions et discussions avec des délégations

6. Organe de révision

(élu jusqu'à l'AD 2008)

Réviseurs:

Jürg Augsburger, Hinterkappelen

Daniel Erismann, Villmergen

Remplacant:

Bernhard Augsburger, Naters

7. Secrétariat

Directeur:

Guy Emmenegger, avocat, Berne

Adresse:

Fédération des Meuniers Suisses FMS

Thunstrasse 82, Case postale 1009, 3000 Berne 6

Tél.: 031 / 351 38 82 Fax: 031 / 351 00 65

Courriel: info@thunstrasse82.ch Site internet : www.dsm-fms.ch

8. Commissions internes au 30 juin 2008

a) Relations avec les acheteurs : Arnold Brunner, Villmergen (Président)

Bernhard Augsburger, Naters

Jürg Beck, Utzenstorf Werner Bosshardt, Hittnau Willi M. Grüninger, Flums Marcel Wächter, Schöftland

b) Approvisionnement:

Arnold Brunner, Villmergen (Président)

Josef Achermann, Zurich Heinz Aeschlimann, Lotzwil

André Betschart, Granges-Marnand André Chevalier, Cossonay-Ville Pascal Favre, Cossonay-Gare

Heinz Knecht, Leibstadt

c) Relations avec les autorités / Guy Emmenegger, Berne (Président)

Relations internationales:

Josef Achermann, Zurich Arnold Brunner, Villmergen Marc Müller, Goldach

d) Calcul et statistiques :

Werner Bosshardt, Hittnau (Président)

Hermann Dür, Burgdorf Daniel Erismann, Villmergen Christian Frossard, Zurich Bendicht Brand, Ostermundigen

Walter Hotz, Weinfelden

André Betschart, Granges-Marnand

e) Formation:

Jürg Beck, Utzenstorf (Président) Pascal Favre, Cossonay-Gare Albert Lehmann, Birmenstorf

9. Représentants de la FMS au sein des commissions fédérales, des organisations privées ou publiques et d'autres organes

(par ordre alphabétique[AP3])

a) AIM/GAM, comité exécutif (représentant FMS proposé par le Comité FMS)

Arnold Brunner, suppléant groupe géographique F/CH

b) AIM/GAM, comité technique (représentant FMS désigné par le Comité FMS)

Josef Achermann, Zurich

c) FIAL (représentant FMS proposé par le Comité FMS)

Arnold Brunner, Villmergen

d) Commission pour la sécurité et la protection de la santé, KSGGV (représentants FMS proposés par le Comité FMS)

Raimund Eigenmann, Zurich
Daniel Erismann, Villmergen
Paul Meylan, Ostermundigen
Oliver Schnyder, Berne (sans droit de vote)

e) Commission paritaire meuniers-boulangers : (représentants FMS désignés par le Comité FMS)

Bernhard Augsburger, Naters
Jürg Beck, Utzenstorf
Werner Bosshardt, Balchenstahl
Arnold Brunner, Villmergen
Guy Emmenegger, Berne (sans droit de vote)
Willi M. Grüninger, Flums
Marcel Wächter, Schöftland

f) Commission des examens de l'Ecole suisse de meunerie, St. Galle : (représentants FMS désignés par le Comité FMS)

Hermann Dür, Burgdorf Jürg Reinhard, Bolligen

g) réservesuisse :

Comité (représentants FMS proposés par le Comité FMS) :

Arnold Brunner, Villmergen (représentant FMS) Guy Emmenegger, Berne (représentant AMSS) • Commission d'experts (représentants FMS désignés par le Comité FMS) :

Josef Achermann, Zurich (FMS / Swissmill) André Betschart, Granges-Marnand (FMS) Arnold Brunner, Villmergen (AMSS) Willi M. Grüninger, Flums (FMS) Pascal Favre, Cossonay-Gare

h) Comité de swiss granum :

Guy Emmenegger, Vice-président

 i) Commission qualité / marché de swiss granum : (représentants FMS désignés par le Comité FMS en accord avec la commission approvisionnement)

Josef Achermann, Zurich Arnold Brunner, Villmergen Marc Müller, Goldach

j) Commission suisse pour la formation professionnelle des meuniers et meuniers de matières fourragères :

(représentants FMS désignés par le Comité FMS sur proposition de la commission formation)

Jürg Beck, Utzenstorf André Chevalier, Cossonay-Ville Roland Dürring, Biglen Oliver Piot, Granges-Marnand Emmanuel Torche, Zurich

k) Information Suisse sur le Pain (ISP) : (représentants FMS proposés par le Comité FMS)

Bernhard Augsburger, Naters (membre du Comité) Guy Emmenegger, Berne (membre du Comité)

 Union suisse des arts et métiers (USAM) : (représentant FMS proposé par le Comité FMS)

Jürg Beck, Utzenstorf

 m) Commission technique « catalogue de variétés » : (représentants FMS désignés par la commission approvisionnement)

Pascal Favre, Cossonay-Gare Martin Rychener, Zurich

n) Association « ICC Suisse »:

(délégation FMS ad hoc désignée par le Comité FMS)

10. Affiliation de la FMS à d'autres organisations

Le FMS est membre ou soutient les organisations suivantes_:

- Association Internationale de Meunerie (AIM) / Groupement des Associations Meunières des Pays de l'U.E. (GAM)
- Commission romande d'apprentissage en meunerie, Cossonay-Gare
- economiesuisse, Zurich
- Fédération des Industries Alimentaires Suisses (FIAL)
- Institut für Pflanzenbau ETH, Zurich
- Internationale Gesellschaft für Getreidewissenschaft und -technologie,
 Association « ICC Suisse », Berne
- Commission pour la sécurité et la protection de la santé (KSGGV)
- Schweizerische Berufsbildungskommission für Müller und Futtermüller, Niederuzwil
- Organisation de la branche suisse des céréales et oléagineux (swiss granum)
- Information Suisse sur le Pain, Berne (ISP)
- Schweizerische Gesellschaft für Ernährungsforschung, Zurich (SGE)
- Union suisse des arts et métiers, Berne (USAM)
- Schweizerisches Institut für Unternehmerschulung im Gewerbe, Berne (SIU)

11. Liste des Membres de la Fédération des Meuniers Suisses au 30 juin 2008

Associations régionales et groupements :

Mühlengenossenschaft Bern (MGB), Postfach 7320, 3001 Bern

Président:

Jürg Beck, Mühle Landshut, 3427 Utzenstorf

Secrétaire:

Elvira Stoll, Postfach 7320, 3001 Bern

Mühlenvereinigung (MV), c/o Werner Bosshardt, Mühle Balchenstahl AG, 8335 Hittnau

Président et

Secrétaire:

Werner Bosshardt, Mühle Balchenstahl AG, 8335 Hittnau

Müllerverband Glarus-Rheintal-Graubünden (MGRG), Postfach 728, 8750 Glarus

Président et

Secrétaire:

Willi M. Grüninger, Mühlen, 8890 Flums

Société des Meuniers de la Suisse romande (SMSR), c/o Pascal Favre, Provimi Kliba SA, 1305 Cossonay-Gare

Président:

Pascal Favre, Provimi Kliba SA, 1305 Cossonay-Gare

Secrétaire:

Jacques Yerly, Groupe Minoteries SA, 1523 Granges-Marnand

Union romande de moulins (URM), case postale 1474, 1001 Lausanne

Président:

Daniel Stern, Moulin agricole de Romont, 1680 Romont

Verband der Handelsmühlen der Nordwestschweiz (VHN), Marc Lüthi, c/o Intermill AG, Postfach, 4415 Lausen

Président et

Secrétaire:

Marc Lüthi, c/o Intermill AG, Postfach, 4415 Lausen

Verband mittelständischer Handelsmüller der Schweiz (VMH), c/o T. + M. Häusermann, Mühle Seengen, Oberdorfstrasse 33, 5707 Seengen

Président:

Thomas Häusermann, Mühle, Oberdorfstrasse 33, 5707 Seengen

Secrétaire:

Albert Lehmann, Alb. Lehmann Lindmühle AG, 5413 Birmenstorf

Swissmill

Josef Achermann, Directeur Swissmill, Sihlquai 306, Case postale, 8037 Zurich

Membres individuels:

Landw. Genossenschaftsverband Schaffhausen (GVS), Postfach, 8207 Schaffhausen

Moulin & Société d'agriculture d'Yverdon-les-Bains, Yverdon-les-Bains

Schweiz. Schälmühle E. Zwicky AG, Müllheim-Wigoltingen